

Direction générale adjointe
Finances et Territoires
Direction des Politiques territoriales
Service Aménagement et Politiques contractuelles

LVB/CB/XD/CM
Dossier suivi par :
Madame Chloé MOZZON
tél : 04.74.24.48.17



Madame Mireille MORNAY
Maire
Mairie
2, rue des Vignes
01370 COURMANGOUX

Bourg-en-Bresse, le 30 SEP. 2024

Madame le Maire,

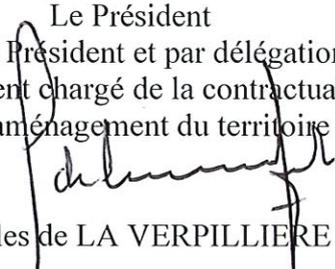
Par courriel du 26 juin 2024, vous avez notifié au Département de l'Ain l'arrêt du projet de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Courmangoux. Cet envoi précède la réunion d'examen conjoint prévue le 27 septembre 2024, conformément aux dispositions de l'article L.153-54 du code de l'urbanisme.

Cette procédure de révision a pour objet d'identifier dans le PLU les bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination et de supprimer les secteurs Ad et Nd réglementant les habitations isolées en zones agricole et naturelle, en adéquation avec les articles L.151-11, L.151-12 et L.151-13 du code de l'urbanisme.

Ainsi, le Département de l'Ain n'a pas d'observations à formuler sur ce projet de révision allégée.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, mes salutations les meilleures. *Très cordialement*

Le Président
Pour le Président et par délégation,
Le Vice-président chargé de la contractualisation et
de l'aménagement du territoire


Charles de LA VERPILLIERE